

RÉUNION DU 15 JANVIER 2018 DEPT INFO SOMMAIRE

➔ Les calendriers

- Calendrier pour le lycéen
- Calendrier pour l'établissement d'enseignement supérieur

➔ Etape 1 - novembre > décembre 2017 : information

➔ Etape 2 – 22 janvier > 13 mars 2018 : vœux

➔ Etape 3 – 31 mars > 18 mai 2018 : traitement des vœux par les établissements

➔ Etape 4 – 22 mai > septembre 2018 : réception-acceptation des propositions par les candidats et inscription dans les établissements

➔ Etape 5 – fin juin > septembre 2018 : phase complémentaire



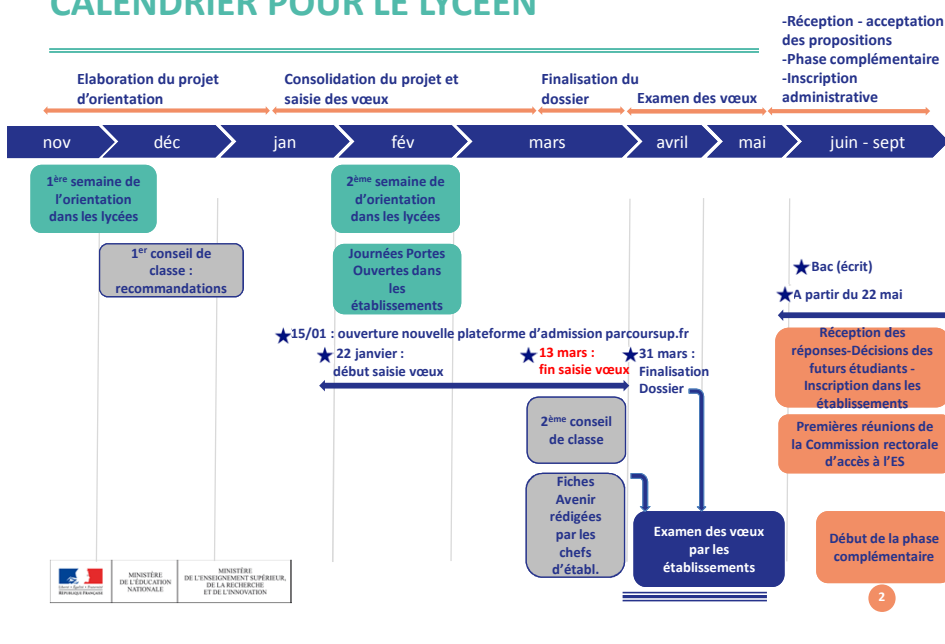
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

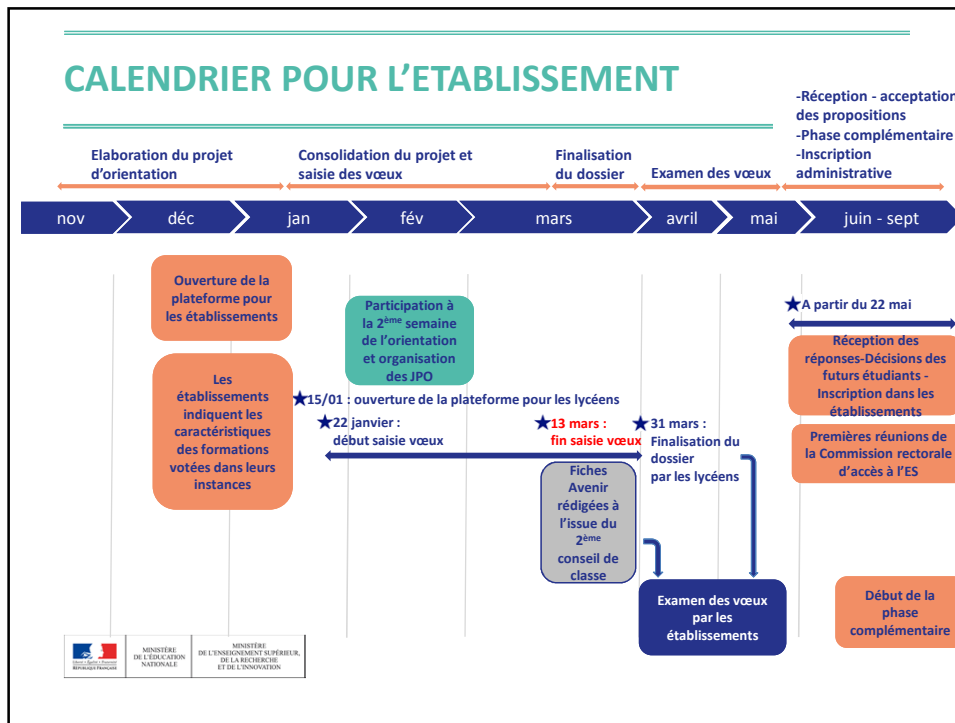
PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

1

CALENDRIER POUR LE LYCEEN



2



Etape 2 : 22 janvier > 13 mars 2018

VŒUX

PLAN ÉTUDIANTS
 ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

4

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (1/5)

- **Qu'est-ce qu'un vœu multiple ?**
 - > il est composé de plusieurs sous-vœux
 - > un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné
 - > Existe de fait pour les DUT et certaines filières.
- **Combien le lycéen peut-il formuler de vœux et de sous-vœux ?**
 - **de 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
 - **20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples BTS, DUT, CPGE, licences et PACES** (hors écoles d'ingénieurs et de commerce)
- En fonction du choix fait par les établissements regroupés, un vœu multiple a pour effet que **les vœux du candidat seront traités par chaque établissement ou seront traités de manière unique par l'ensemble des établissements qui se sont entendus**. Dans tous les cas, ces sous-vœux comptent pour « un seul vœu ». → **Pour le DUT on ne s'est pas entendu (décision locale)!**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

5

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (3/7)

VŒUX MULTIPLES BTS ET DUT

- Les **BTS** et les **DUT** sous statut d'étudiant sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu du vœu multiple
- Pour demander une spécialité de BTS ou de DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**
- **Exemple** : s'il demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements, quelle que soit leur localisation, cela compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

6

Etape 3 : 31 mars > 18 mai 2018

TRAITEMENT DES VŒUX



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

7

ÉLÉMENTS DONT DISPOSENT NOTAMMENT LES ÉTABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX

- **La fiche Avenir** transmise par le lycée : résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement
- **Le « projet de formation motivé »** obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux et dans un espace prévu à cet effet sur la plateforme. La rédaction de ce projet vaut lettre de motivation, laquelle ne pourra donc pas être réclamée par les établissements au titre des « pièces demandées »
- **Les notes de 1ère et terminale**
- **Les autres pièces éventuellement demandées** (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac, etc.)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

8

SPÉCIFICITÉS (1/2)

➤ Spécificités pour la voie professionnelle et technologique en STS et DUT

- > Lycéens de la voie professionnelle
 - un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**
 - 23 académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe de terminale**

- > Lycéens de la voie technologique
 - Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite ?????

➤ Spécificités grâce au dispositif « meilleurs bacheliers »

- > Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective ?????**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

9

Etape 4 : 22 mai > 21 septembre 2018

PROPOSITIONS FAITES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

ACCEPTATION OU RENONCIATION PAR LES
LYCÉENS AUX PROPOSITIONS

INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

10

DECISIONS PRISES PAR LES ETABLISSEMENTS ENTRE LE 31 MARS ET LE 18 MAI

- ➔ Pour une formation non sélective (licence), l'établissement décide :

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

- ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...), l'établissement décide :

OUI (proposition d'admission)

ou

NON



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

PROPOSITIONS QUE LES CANDIDATS VOIENT S'AFFICHER À PARTIR DU 22 MAI

- ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Attention : s'agissant des formations non sélectives, les établissements répondent « OUI » ou « OUI-SI » – la plateforme transforme ensuite automatiquement ces OUI ou OUI-SI en « Liste d'attente » lorsque les capacités d'accueil sont atteintes

- ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

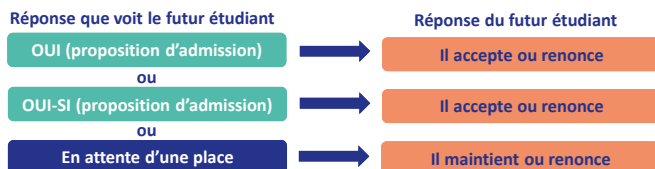
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS RECUES (1/4)

➔ Pour une formation non sélective (licence)



ATTENTION : dès que le lycéen reçoit de l'université plusieurs OUI ou OUI-SI, il ne peut en accepter qu'un seul

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

Les réponses du lycéen dépendent des réponses qui lui sont faites :

➔ Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un « OUI » ou un « OUI-SI » :

- > il peut répondre « OUI j'accepte la proposition d'admission »
- > S'il le souhaite, il peut conserver un ou plusieurs vœux en attente. Toutefois, il doit alors l'indiquer clairement pour chacun d'entre eux, faute de quoi tous ses vœux en attente sont supprimés instantanément.
- > **Conséquences de l'acceptation** d'une proposition d'admission :
 - les autres propositions d'admission qui lui ont été faites sont supprimées instantanément, à l'exception des vœux en attente pour lesquels il indique vouloir encore concourir
 - Sa place dans la formation visée lui est définitivement attribuée (sauf s'il y renonce ultérieurement) et il doit procéder à son inscription administrative
- > il peut répondre « NON, je renonce à la proposition d'admission »
 - Conséquence : cette action supprime instantanément la proposition d'admission à laquelle il a renoncé. La place est libérée pour un autre lycéen.

➔ Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un « LISTE D'ATTENTE » :

- > il peut répondre « je renonce à ce vœu » ou « je conserve ce vœu » dans l'espoir d'être finalement pris.

➔ Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un NON : il n'a pas à répondre.



PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

Application des principes sus-visés :

- **Si Benjamin reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente :**
 - > il **accepte** la proposition (ou y renonce)
 - > s'il le souhaite, il conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (Benjamin doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)
 - > il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
- **Si Leila reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente:**
 - > elle doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et **renoncer aux autres propositions d'admission** qu'elle a reçues pour ne pas monopoliser les places
 - > si elle le souhaite, elle conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (Leila doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)
 - > elle **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
- **Si Zoé ne reçoit que des réponses « en attente » :**
 - > elle **attend que des places se libèrent** grâce aux désistements des autres candidats
- **Si Raphaël ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**
 - > dès le 22 mai, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée** pour lui faire des **propositions de formation**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

15

LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

- **Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?**
 - > **Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**
 - 7 jours jusqu'au 25 juin
 - 3 jours du 26 juin au 20 août
 - 1 jour à partir du 21 août
 - **Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre candidat**
- **Nouveauté : les formations hors Parcoursup**
 - > Elles **rejoindront Parcoursup à la rentrée 2020 au plus tard**
 - > Dès cette année : elles inciteront leurs étudiants inscrits à démissionner de la plateforme : **pas d'inscription définitive tant que l'étudiant n'a pas démissionné de Parcoursup**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

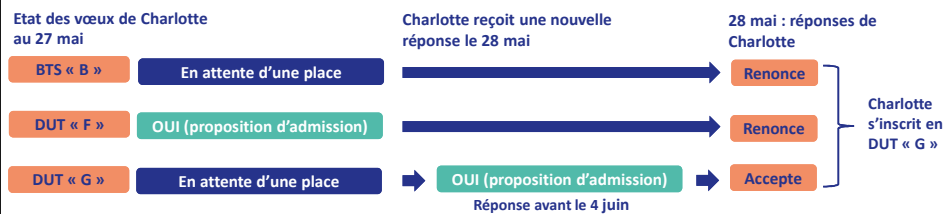
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

16

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

- ➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

18

NOUS: PROPOSITION

- ➔ Etudiants souhaitant faire un DUT Informatique dans la région

- > Vœux multiple: IUT Info
 - Doua / Bourg (non ordonnées)
 - Si Bourg répond > 0 et nous liste d'attente:
 - Répondre oui à Bourg et dire que l'on reste en attente de la Doua
 - Valider Doua si une place se libère (annule Bourg automatiquement)
 - Si autres OUI ou OUI Si ailleurs mais en attente pour Doua:
 - Même principe
- Mettre à jour les transparents des JES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

19